



Conditions de participation critères de sélection de la Tournée de tennis scolaire, présentée par Tennis Québec, en partenariat avec Les Producteurs laitiers du Canada

Édition 2019

Votre école doit remplir les conditions suivantes lors de son inscription :

1. Remplir complètement le formulaire d'inscription en ligne;
2. S'engager à intégrer, avant le 31 décembre 2019, l'enseignement du minitennis dans les cours d'EPS, et ce, dans au moins un des trois cycles;
3. S'engager à poursuivre des activités de minitennis à l'école, prioritairement dans les cours d'EPS, pour une période minimale de deux (2) ans, et ce, suivant la première visite de la Tournée;
4. S'engager à ce que chacune des parties impliquées dans la visite de la Tournée de tennis scolaire, soit les équipes de direction, d'enseignant(e)s en EPS et du service de garde, accepte les conditions de Tennis Québec;
5. Si votre école ne possède pas d'équipement de minitennis, s'engager à en faire l'acquisition afin de pouvoir respecter votre engagement aux points 2 et 3 (par le biais d'un fournisseur de l'école, d'un détaillant, de Tennis Québec ou, si votre école a un indice de défavorisation (IMSE) de 8 à 10, grâce au Programme de dons d'équipement);
6. S'engager à ce que le service de garde réalise les deux activités culinaires proposées, avec au moins un groupe d'élèves. La première se tiendra le jour du passage de la tournée et la seconde, avant la fin de l'année scolaire en cours ou en septembre de l'année suivante.

Prenez note que Tennis Québec sélectionnera les écoles participantes selon ces principaux critères de sélection :

- Écoles dont l'indice de défavorisation est élevé (8 à 10);
- Écoles qui possèdent ET utilisent du matériel de minitennis dans le cadre des cours d'éducation physique et à la santé et/ou dans le cadre d'activités parascolaires intra ou interécoles (cours, ligues, tournois);

OU

- Écoles qui projettent d'acquérir de l'équipement de minitennis;
- Écoles situées dans une localité ou une région desservie par le Programme Récré-tennis et/ou par un club de tennis intérieur;
- Écoles situées près de terrains de tennis extérieur et/ou intérieur;
- Écoles possédant un terrain extérieur pouvant servir de lieu de pratique pour le minitennis (terrains de tennis réglementaire ne sont pas exclusifs).